

## Communiqué de presse

### **Non la rentrée n'a pas été la même pour tous.**

Une semaine et demie après la rentrée scolaire la situation est toujours aussi catastrophique : si une famille avec ses trois enfants s'est vu proposer une mise à l'abri, les établissements scolaires ont vu arriver d'autres familles et des enfants en profonde détresse.

Il reste chaque jour une dizaine de familles, soit plus d'une vingtaine d'enfants (26), qui se voient répondre « il n'y a pas de places », lorsqu'elles appellent le 115. Cette situation est intolérable. Des réponses urgentes doivent être apportées.

**Toutes les personnes à la rue doivent être relogées dans des conditions de salubrité satisfaisantes et qui permettent aux enfants de suivre une scolarité normale.**

### **Puisqu'il faut parler chiffres**

Lorsque le Viaduc (99 places) et le foyer Noguès (73 places), dont les rénovations ont été financées par la ville, ont rouvert en mars 2022, les associations avaient alerté sur la vingtaine de places d'accueil qui disparaissaient, suite à la fermeture de la caserne de Pontlieue et du foyer du Flore. L'état avait alors comblé cette diminution par 28 places d'hôtel. Une famille s'était pourtant retrouvée dans la rue, et c'est l'intervention conjointe d'un collègue et des associations qui avait permis de débloquer cette situation. (Ouest France 27 avril 2022 (1))

L'Etat a profité de la période estivale 2022 pour réduire drastiquement les places d'hôtel, sans proposer d'autre solution de relogement. L'argument d'incapacité budgétaire et de nécessité de réduction des dépenses des collectivités et de l'Etat, qui prévaut dans la gestion des moyens alloués, a conduit, et conduit toujours aujourd'hui les pouvoirs publics à ignorer les drames humains, ainsi que la détresse que provoquent de telles décisions.

### **Paradoxe... ?**

Au moment où le dispositif « un petit déjeuner à l'école » se met en place dans les écoles de REP+, avant de se généraliser à toutes les écoles de la ville du Mans (Maine Libre 31 mai 2022 (2)), des enfants se retrouvent ou pourraient se retrouver à dormir dans la rue, sans les actions de solidarité improvisées à la maison de quartier Barbara, ou dans des familles qui ont ouvert leur porte.

L'Ecole risquerait ainsi d'être le seul lieu où des enfants pourraient retrouver un toit, un abri, un peu de chaleur... le temps de la journée de classe !

### **Qui peut accepter une telle situation ? (3)**

### **Il y a urgence**

Il y a urgence à ce que des solutions pérennes soient apportées à ces besoins d'hébergement, urgence avant que des drames ne se produisent. L'agression d'une famille, dont sa jeune adolescente (12 ans), qui dormait dans le parking souterrain de la gare vient nous rappeler brutalement ce que signifie vivre dans la rue.

**Doit-on constater une succession de drames pour que des réponses soient apportées ?**

## **Faire vivre la solidarité, osons l'hospitalité !**

Ce qui a été réalisé, grâce à un formidable élan de solidarité, pour l'accueil des familles ukrainiennes, doit être possible pour ces quelques dizaines d'enfants sans toit.

Se nourrir, se laver, se soigner, aller à l'école, dormir sous un toit, sont des droits fondamentaux. Ces familles, mais aussi toutes les familles en grande précarité, ces enfants, et les associations qui les soutiennent attendent des solutions qui ne sauraient être simplement administratives ou judiciaires.

### **Les associations (4) appellent**

- **la population sarthoise et ses élu.e.s à massivement signer la lettre pétition « Un toit, c'est un droit » adressée au Préfet de la Sarthe (5)**
- **à participer le vendredi 16 septembre à 17h30 au rassemblement de solidarité devant les grilles de la préfecture**

(1) <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/le-mans-le-foyer-d-hebergement-d-urgence-est-renove-mais-les-places-reduites-une-famille-a-la-rue-7efc999a-c60a-11ec-9d59-fb23aa78f5fe>

(2) <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/le-mans-petit-dejeuner-a-l-ecole-la-ville-veut-etendre-le-dispositif-d5407ec0-d221-11ec-b0ed-05ec53e3374f>

(3) Les articles 3 et 8 de la convention internationale des droits de l'Enfant adopté par les Nations Unies (dont la France) le 20/11/1989 semblent oubliés en Sarthe et peut être dans d'autres départements de notre Pays.

(4) RESF, DAL72, LDH, Cimade, FCPE, FSU, CGT éducation, Ligue de l'enseignement-FAL 72, Secours Populaire, Secours Catholique, Peuples solidaires, ATTAC 72, Arac 72, collectif pour une Terre plus humaine, Solidarité femmes 72, collectif féministe unitaire, femme solidaire, Sud éducation, OCCE de la Sarthe, Solidarité Accueil Exilés La Flèche, Chroma, CCFD, Collectif des Rosies sarthoises, Emmaüs Sarthe, CEMEA Pays de Loire ...

(5) Pétition à renvoyer à LDH maison des associations 4 place d'Arcole 72 000 Le Mans